

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2026

RECONNAÎTRE UNE POLITIQUE NATIONALE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À ADAPTER LES MÉCANISMES D'ASSURANCE - (N° 2193)

Commission	
Gouvernement	

N° 29

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Mazaury

à l'amendement n° 14 de M. Blairy

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
